

MLaw

Séminaire d'expression orale

Prof. Dr Jacques Dubey

2021/2022

## SÉMINAIRE D'EXPRESSION ORALE PROGRAMME ET DESCRIPTION

Les séminaires visant, selon nos règlements, à améliorer « les compétences des étudiant(e)s en matière d'expression écrite », on peut s'étonner qu'il existe un séminaire intitulé « Expression orale ». L'explication est simple : la parole de juriste ne s'improvisant pas, il convient de la préparer sous la forme d'un support écrit. Mais pour que cette parole préparée par écrit conserve la force du discours oral, le support en question ne saurait être rédigé comme un texte destiné à être lu ou récité. Il faut au contraire l'écrire « comme on parle ». Ce qui s'apprend... en désapprenant les réflexes acquis pour et par l'expression écrite.

**La forme :** C'est celle d'un séminaire bloc, en ce sens que la participation à ce séminaire suppose, outre le travail personnel de recherche et de rédaction, la participation à 5 séances d'une journée environ.

**Le calendrier :** Ce séminaire a lieu pendant le semestre d'automne 2021.

**La participation :** Elle est ouverte à environ 20 étudiant·e·s s'ayant réussi l'examen IUR II. La participation active à 4 des 5 journées qui composent le bloc d'enseignement est obligatoire.

**L'inscription :** Pour faire acte de candidature, les étudiant·e·s intéressé·e·s envoient jusqu'au 30 juin 2021 à l'adresse [secretariat-dc@unifr.ch](mailto:secretariat-dc@unifr.ch) une vidéo de deux minutes, dans laquelle ils lisent un texte de leur choix. Les étudiant·e·s retenu·e·s seront informé·e·s d'ici au 15 juillet 2021. Ensuite, ils valideront leur participation en s'inscrivant jusqu'au 31 juillet 2021 par le biais du portail MyUnifr.

**L'organisation :** Les 5 séances ont lieu dans les locaux de l'Université. Elles amènent les étudiant·e·s à prendre la parole dans divers cas de figure fictifs. La dernière séance consiste en 10 petits "moot courts", lors desquels chaque paire d'étudiant(e)s plaide un cas préparé à l'avance.

**Les sujets :** Les cas que les étudiant(e)s sont invité(e)s à plaider ont trait au droit public, tant constitutionnel qu'administratif (général).

**Les prestations requises :** Pour obtenir les 5 points ECTS afférents à ce séminaire, les étudiant·e·s doivent participer de manière active à quatre des cinq séances de séminaire, rédiger des notes de plaidoirie et prononcer deux plaidoiries d'une durée de 5 puis 10 minutes.

**Les délais :** Les participants doivent remettre leurs notes de plaidoirie finale à l'occasion de cette dernière. Le thème de celle-ci leur est remis lors de la seconde séance inaugurale.

**La remise des notes :** Le programme de ce séminaire est conçu de telle sorte que les notes sont remises directement à l'issue de la dernière (cinquième) séance de séminaire. Les participant·e·s

peuvent donc faire valoir ces notes en temps utile, pour parachever leurs études de MLaw lors de la session d'examens de janvier/février.

### **Dates des séances**

Séance inaugurale I	15 octobre 2021
Séance inaugurale II	22 octobre 2021
Séance intermédiaire groupe I	12 novembre 2021
Séance intermédiaire groupe II	19 novembre 2021
Séance finale	17 décembre 2021

### **Lieu**

Beauregard 13, salle 2.413

**Les séances intermédiaires :** Les participants au séminaire sont répartis en deux groupes. Le groupe I se réunit lors de la première séance intermédiaire et le groupe II lors de la seconde séance intermédiaire. Lors de ces séances de groupe, chaque participant prononce un texte de son choix ou de sa plume, sous le regard de l'assistance et l'objectif d'une caméra. Les enregistrements sont ensuite analysés.

**La séance finale :** En vue de la séance finale, les participants au séminaire forment des paires. Chaque paire se met d'accord sur un thème libre qui se prête à une querelle oratoire et se répartit la position défendue (pour ou contre). Chaque participant rédige une plaidoirie pour défendre sa position. La séance finale consiste à prononcer et à entendre ces plaidoiries, avant de les analyser.

### **Lectures recommandées**

MARTINEAU François, Petit traité d'argumentation judiciaire et de plaidoirie, Paris 2015;

SCHOPENHAUER Arthur, L'art d'avoir toujours raison.

QUENEAU Raymond, Exercices de Style.

MARCHAND Sylvain, Le discours triomphant, Zurich 2018.